

ARRESTATION

à Compiègne

De l'Intendant Bertier de Sauvigny

d'après Rétif de la Bretonne

C'est le 21 juillet 1789, que fut arrêté à Compiègne Louis-Benigne-François Bertier de Sauvigny, Intendant de la généralité de Paris. Voici dans quelles circonstances :

Bertier était né vers 1742 d'une famille de robe. Son père, après avoir été intendant à Moulins, exerça les mêmes fonctions à Paris et devint en 1774 premier président du Parlement sous le ministère Maupeou, ce qui motiva contre lui quatrain suivant :

« Catigula fit jadis son cheval
Consul de Rome ; est-ce grande merveille,
Si notre prince, en démence pareille,
Fait Sauvigny chef de son tribunal ? »

En 1768, Bertier fils devint à son tour titulaire de la charge d'Intendant de la généralité de Paris. Il avait épousé la fille de Foulon, contrôleur général des finances sous Necker et pas plus que son beau-père, il ne paraît pas avoir été sympathique au peuple ; à tort, on leur prêtait à tous deux des sentiments qui ne faisaient qu'exaspérer ce dernier. C'est ainsi qu'on prétendait qu'un jour où l'on parlait de la misère des pauvres gens Foulon se serait écrié : « Eh bien ! si cette canaille n'a pas de pain, elle mangera du foin, les chevaux en mangent bien. »

Dans une telle situation, les calomnies dirigées contre eux, avaient beau jeu. Mais avec

cette imprudence ou plutôt cet aveuglement de certains hommes politiques qui s'estiment au-dessus de tout, Bertier ne croyait pas au danger, et quand, le jour même de la prise de la Bastille, vers 7 heures du soir, l'infortuné Louis XVI, allant au-devant de l'Intendant qui arrivait à Versailles, lui demandait : « Eh bien, M. Bertier, qu'elle nouvelle ? Que fait-on à Paris ? Où en sont les troubles ? Ce dernier répondit : « Mais Sire, tout va assez bien, il s'est manifesté quelques légers mouvements qu'on est parvenu bien vite à réprimer : ils n'ont pas eu de suites. »

Cependant cette réponse de l'Intendant du roi a été mise en doute. D'après Bertrand de Molleville et Madame Campan, son langage aurait été tout autre. En effet, questionné à son arrivée à Versailles par Louis XVI, au jour indiqué ci-dessus, il se serait écrié : « Sire, les fauteurs de désordre sont aux pieds du trône » et aurait conseillé l'arrestation du duc d'Orléans (*Philippe-Égalité*) qu'il considérait comme un ennemi personnel, ce qui amena le maréchal de Broglie à lui dire, quand il sortit du cabinet du roi : « *Vous êtes perdu* ».

Moins de huit jours plus tard, cette prédiction se réalisait.

On sait, en effet, que peu de temps avant le 14 juillet, on avait réuni auprès de Paris une armée d'environ 40,000 hommes sous les ordres du maréchal de Broglie. Or, afin de mieux pourvoir à la subsistance de cette armée, Bertier de Sauvigny, s'était installé à l'École militaire ; cette circonstance suffit à motiver les bruits les plus sinistres contre lui. On prétendit qu'il faisait distribuer à ses agents de la poudre et des balles pour tirer sur les affamés et qu'il spéculait avec son beau-père sur les blés. Il n'en fallait pas davantage pour que Bertier comprit le danger qu'il courait. Il s'éloigna donc de Paris le 20 juillet 1789 et

gagna Soissons, où demeurait sa fille ; puis, il vint à Compiègne. Était-ce pour trouver un refuge chez son subdélégué, M. Anne-Antoine de Pronnay, ancien Lieutenant-général du Bailliage de Compiègne ? Était-ce, au contraire, pour en faire partir un convoi de blé, ce qui est probable. En tout cas, voici en quels termes Rétif de la Bretonne qui a été l'un des témoins oculaires de la triste mort du malheureux Intendant, raconte son arrestation dans le style et avec l'orthographe qui lui étaient propres et que nous avons respectés. (1).

SIXIÈME NUIT

(ou III-CLXXXV).

Le 22 Juillet

Tous les Efprits commençaiēt à se raffeoir depuis la venue du Monarque à Paris. Ce Monarque adoré, si digne de l'être, était venu dire à son Peuple, que rien de ce qu'on avait fait, ne l'avait été contre lui, mais contre les abus : Et Louis ne faisait pas cause commune avec eux.

Cependant un bruit foudr se répandait : *L'Intendant de Paris, est arrêté à Compiègne : On a faisi son porte-feuille , on y a trouvé des pièces...* Quelles pièces ? on ne les a jamais vues. Deux cent cinquante hommes de la Garde de Paris étaient partis, pour l'aler chercher...

Bertier était à Versailles, lorsqu'on prit son portefeuille (dont on n'a plus reparlé) : Un de ses Familiers court l'avertir du danger. L'Intendant de Paris se retire à Soiffons. Là, il apprend que ses ordres sont nécessaires à

(1) *La Semaine Nocturne*. Sept nuits de Paris qui peuvent servir de suite aux III-CCXXX déjà publiées. — Paris 1790.

Compiègne, pour faire partir un convoi de bled. Il pouvait envoyer sa signature : Il va la porter. Il descend de chaise : son Subdélégué avait changé de demeure et occupait une belle maison qu'il venait de faire bâtir : l'Intendant est obligé de demander sa demeure. Son air le trahit, quoiqu'il fût en Perruque ronde, en fraque gris, et qu'il eût des boucles de fer. On lui montre la demeure du Subdélégué. Il entre : On déjeune. (1)

Cependant le *Compiégnais*, auquel il s'était adressé, dit à un autre : — Je viens de parler à un Homme, que je crois l'Intendant. Le connais-tu ? — Oui. — Entrons sous un prétexte. Ils demandent le Subdélégué. On l'avertit. Comme il fallait parler, vu les circonstances, le Subdélégué fort, et dans le moment qu'il ouvre la porte, l'Intendant est reconnu. Les Hommes disent quelque chose, et forcent. — C'est lui ! dit le Second. — Si c'est lui, faut l'arrêter. Ce fut ainsi que commença le malheur de Bertier.

Il y avait tout-près un menuisier, propriétaire d'une maison : Ce fut à lui que les deux Hommes ouvrirent : Ils le trouvèrent plein d'ardeur pour entrer dans leur projet : vingt autres s'affoient. On environne la maison. Un Domestique du Subdélégué avertit son Maître, qu'il y a du tumulte. — C'est à vous qu'on en veut ! dit à Bertier le Subdélégué plein d'effroi ! voyons à vous faire fortir, par la porte qui est au bout du jardin (2). L'Intendant s'y rendit : On l'ouvre avec précaution, l'on ne voit Personne. Mais les Compiégnais, se doutant du

(1) La maison qu'occupait alors M. de Pronnay est située à Compiègne, rue de Paris, 43. Ses héritiers l'ont cédée en 1835 à des religieuses Carmélites qui la revendirent, en 1850, à M. Mèresse père, dans la famille auquel elle est restée.

(2) C'est la grande porte en face la rue Carnot. D'après d'autres documents particuliers, l'Intendant donnant le bras à Madame de Pronnay, serait sorti de lui-même pour monter en voiture.

parti qu'on prendrait, f'étaient embuqués ; ils abordent l'Intendant, et de cet air goguenard, que les Paysans prennent plus visiblement que Perfone, quand ils croient n'avoir rien à craindre. — C'est l'Intendant ! Hâ ha ! comme vous v'la ! Vou' alez-vous donc ? — Je m'en retourne. — Hô ! que non ! vous alez rester avec nous. Et ils le firent : On le mit sous une garde de vingt Hommes, sans compter Ceux qui étaient audehors, et l'on écrivit à Paris.

La Municipalité d'alors, composée des Electeurs, envoya 250 Hommes, pour amener l'Intendant à Paris ().

D'après l'Académicien Chabanon qui dinait ce jour-là chez Stanislas Le Féron, M. de Pronnay aurait été lui-même inquiété. Voici en effet ce qu'il a raconté.

« Le repas commençait à peine ; on vient nous apprendre que le Subdélégué de l'Intendant de Paris, recherché par le peuple de Compiègne, avait pris la fuite ; ces mots n'étaient pas prononcés que Le Féron était loin de nous ; à peine pouvions-nous soupçonner le motif qui l'entraînait ; nous l'apprîmes deux heures après : il avait mis en sûreté la personne du Subdélégué, il en répondait au peuple ; sur sa caution, ce citoyen fut relâché quelques jours après » (2).

Cependant le bruit du danger imminent qu'il court, se repand ! son Fils aîné court à Versailles ; il demande aux Deputés la vie de son Père... Mais que pouvaient-ils alors ? Différents, parcequ'on arrangeait la fâche, ils n'avaient point de lieu d'affemblée!...

Ce fut le jour même de la mort de son Beau-père, que Bertier arriva. Il était 8 heures et

(1) Voy. ci-après le procès-verbal dressé à ce sujet le 21 juillet 1789.

(2) STANISLAS LE FÉRON. *Notice Biographique* par Alexandre Sorel, p. 9.

demie. Les Agents du cannibalisme brisèrent les ais de la chaise ; ils en ôtèrent l'impériale. Qui faisait cela ? étaient-ce d'excellents Citoyens ? Non, non ! les excellents citoyens gemmaient, timides, épouvantés ; les Aristocrates *fremebonds* étaient plus réjouis, qu'attristés de l'excès du mal ; ils espéraient encore le faire retomber sur le Peuple...

Le long de la rue Saintmartin, de jeunes-et-jolies femmes criaient des fenêtres. — Pendez ! pendez !... Au reverbère ! Infenées !... car dans ce moment horrible, un malheureux en guenilles, présente à Bertier la tête enfourchée de son Beau-père... et Une de ces mêmes femmes qui venait de crier *Au reverbère*, s'évanouit, une Autre avorta ; une troisième mourut de saisissement... Je le dis à l'honneur de l'humanité, la tête de Foulon s'immola plus de dix *inferies*, du moment qu'on l'eut présentée à son gendre...

Et cependant il ne la vit pas, l'infortuné ! Accablé quoiqu'il ne se doutât pas du sort qui l'attendait, il avançait tête penchée et les yeux fermés...

Il arrive à l'Hôtel de Ville... A présent, je suis témoin oculaire... On l'interroge. Il répond qu'il n'est coupable de rien ; qu'il a exécuté les ordres... on l'interrompt, Il observe, qu'il y a quatre nuits qu'il n'a reposé : il prie qu'on remette au lendemain. On lui dit qu'il va être conduit à l'abbaye (1). Au bout de 7 minutes, il descend de la Ville. Au milieu des degrés, entendant des cris de rage, il dit : — que ce peuple est singulier, avec ses cris ! au même instant, il ajouta, en s'adressant à un grenadier des gardes : — Ils m'effraient ! mon ami, ne m'abandonnez pas le grenadier le lui promit... Fut-ce ironiquement.

(1) La prison de l'Abbaye, rue Sainte-Marguerite où eurent lieu les massacres du 2 septembre 1792.

Arrivé sur le perron, un groupe, composé au plus de 30 personnes, se jeta sur le garde qui conduisait le prisonnier, l'écarta ; on le saisit, l'entraîne et le frappe. Un policon de 15 ans à califourchon sur la barre du reverbère, l'attendait. Je voyais secouer la corde... Je puis protester ici que les cris de mort n'étaient poussés, avec affectation que par 5 à 6 personnes ; qu'environ 30 policons en guenilles les répétaient, avec le rire de l'atropoliconnerie, mais non de la fureur ; on m'a dit, mais je ne l'ai pas vu, que ce fut une croix de Saint-Louis, qui mit le premier sa main sur l'Intendant. Peut-être le ruban pour cocarde à la boutonnière a-t-il trompé...

Parvenu au fatal reverbère, Bertier qui voit enfin la mort, s'écrie : les traîtres ! — Il se défend : il se bat avec ses Bourreaux... On lui passe le neuf-coulant : on l'enlève. De sa main, il veut soutenir le poids de son corps. Un soldat va pour lui couper la main, et coupe la corde... La victime tombe, et se jete à la joue d'un Bourreau, qu'elle déchire... On le hisse encore, mais la corde ayant cassé une seconde fois, on le massacre au pied du reverbère, on l'éventre et on lui coupe la tête...

Je m'arrête sur tous les détails, que je ne vis pas, quoique présent. On pendait Bertier, on lui coupait la tête, on agitait la corde, que je le croyais encore à l'Hôtel de Ville. Tout à coup je vois sa tête défigurée... Je suis épouvanté...

O grands ! O vous tous qui n'étant que des hommes, vous crûtes des Dieux ! considérez le sort affreux de Bertier, de Foulon, de Flesselles, de Delaunay et des autres infortunés qui périrent à la Bastille, et tremblez ! *Eru-dimini qui judicatis terram!*... Et vous, ô mes concitoyens, considérez avec horreur, ces actes barbares, que leur utilité même ne justifie pas ! la nécessité seule pourrait les excu-

ser. Mais furent-ils nécessaires ? C'est ce que je n'ose décider...

Je courus au Palais-Royal, entraîné par un autre qui m'accompagnait. Un Devin nous y avait précédé ; car on y savait déjà tous les détails de la mort de Bertier et l'on y annonçait sa tête. Nous nous éloignâmes, pour ne pas la revoir encore et nous prîmes la rue *Dauphine*, redoutant les quais chemin de grève. Au carrefour Bussi mon homme me quitta et je pris sûrement la rue *Saint-André*. J'avancai la tête basse, profondément enseveli dans mes pensées, lorsque vis à vis la rue de l'Eperon, je me trouvai au milieu de 24 de ces *Polissons*, que j'avais vus à la grève. Ils formaient une fourche et tiraient une corde attachée aux deux pieds d'un tronc... privé de sa tête. Ils criaient : Voilà l'Intendant de Paris!... Je rebroussai frissonnant pour ne pas fouler aux pieds le cadavre ensanglanté. Je ne vis que le dos ; on assure que la poitrine était ouverte et que le cœur en était tiré. Trois Femmes moururent de saisissement et d'horreur dans la rue *Saint-André*. Pour moi je ne pouvais m'ôter de devant les yeux ce cadavre que j'avais été forcé de regarder pour ne le fouler pas. Je voyais ses mains traînantes... sa livide pâleur... Arrivé chez moi, je me trouvai mal et mes enfant furent obligés de me veiller...

Ha ! que je suis loin d'approuver le ton de ces scélérats, qui le lendemain firent des récits plaisans de la mort de Bertier ! je cherche moi, à creuser l'impression d'horreur. Je suis excellent Patriote, mais je me dis : — Si ce furent des victimes nécessaires au bonheur public, consacrons et ne les avilissions pas ! »

Ainsi se termina ce triste épisode d'une des premières journées de la Révolution de 1789. Elle prouva une fois de plus jusqu'où

peut aller la violence des masses populaires lorsqu'elles sont entraînées par l'aveuglement et la passion.

Alexandre Sorel.

Procès-verbal de la remise de la personne de Bertier de Sauvigny par la municipalité de Compiègne à la députation venue de Paris pour la chercher (1).

« Aujourd'hui, vingt-un juillet 1789, onze heures du soir, la Commune de Compiègne extraordinairement assemblée en l'Hôtel de Ville, prévenue qu'il arrivait deux députés de la ville de Paris, s'est rendue à la porte principale de l'Hôtel de Ville étant précédée du maire Jean Le Caron de Mazencourt, Ecuyer, Lieutenant de maire, et de M. Antoine-François Godart-Desmarets, Procureur ès-sièges royaux, assesseur de ladite ville.

Les députés de Paris étant arrivés ont été introduits dans la salle principale dudit Hôtel de Ville et ont dit qu'en vertu des pouvoirs à eux donnés par l'Assemblée générale des électeurs de Paris, suivant l'acte du jour d'hier, signé Moreau de Saint-Méry, président, et Mérole, secrétaire, à l'instant représenté et rendu, ils venoient demander à MM. les officiers municipaux la personne de M. Bertier, Intendant de la Généralité de Paris :

A quoi MM. les officiers municipaux ont répondu que M. Bertier de Sauvigny n'étoit pas à leur charge, qu'ils n'avoient point à faire droit sur une demande de le rendre puis-

(1) *Archives municipales.* — Registre des Assemblées générales des habitants de Compiègne. — Feuillet 9^e.

qu'ils n'en sont point responsables; ils ne pouvoient en charger personne; qu'ils se bornent à réclamer pour lui protection et justice, qu'ils demandaient et qu'ils espèrent des représentants de la ville de Paris, les égards qu'eux-mêmes avaient eus pour M. Bertier pendant le temps qu'il était resté parmi eux; qu'ils avaient cru devoir lui accorder protection et sûreté dans un moment d'effervescence populaire; qu'ils s'empresseraient même d'avertir M. Bertier de Sauvigny de se transporter à l'Hôtel de Ville où ils sont actuellement, s'ils ne craignaient de voir renouveler les excès auxquels la populace de cette ville s'est portée le jour d'hier;

Qu'ils prient MM. les députés de le ramener à Paris, de lui procurer sur la route la sûreté qu'ils lui ont assurée dans leur ville et offrent d'inviter plusieurs de leurs concitoyens à les accompagner jusqu'à Verberie;

A quoi MM. Estienne Delarivière et André Delapresle, membres de la Commune de Paris, ont observé que la Commune de Compiègne, ayant député hier à la ville de Paris MM. Le Roux et Mathieu, la ville de Paris avait cru M. Bertier prévenu de quelques délits et réellement détenu; qu'ils allaient se hâter de détromper leurs commettants en leur envoyant notre procès-verbal; qu'ils acceptaient avec reconnaissance l'offre qui leur était faite de les faire accompagner jusqu'à Verberie par une portion de notre milice bourgeoise; que là ils trouveroient un détachement de la milice parisienne qui favoriseroit les moyens de ramener M. Bertier à Paris;

En conséquence, Nous, officiers municipaux, avons offert à MM. les Députés de la ville de Paris, accompagnés de M. le chevalier Derminy de les conduire dans la maison qui a servi de sauvegarde à M. Bertier et de

faire tous ce qui se seroit en notre pouvoir pour éviter qu'il soit fait la moindre insulte à M. Bertier, ce qui a été à l'instant exécuté et ont signé avec nous et les citoyens présents.

Signé : André Delapresle ; Etienne Delarivière ; Lancry de Rimberlieu, Lieutenant pour le Roi ; le chevalier Dermigny, major de la milice parisienne ; Dyenville ; Le Féron ; Berger de Vitry ; Poulain de la Fontaine ; Penon ; Delalau ; Le Roux ; Sommevert ; Alix ; Mathieu ; Boucher ; Lesguiller ; Dupré ; Desmarets et Le Caron de Mazencourt.

Registre de l'ordonnance de nous, officiers municipaux de la ville de Compiègne, de ce jourd'hui vingt-deux juillet mil sept cent quatre-vingt-neuf.

LE CARON DE MAZENCOURT. »
